

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

SPES DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COURSLANT, Directeur.

L'Agence HAYAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la Semaine

Lorsque la Chambre s'attaque aux questions de règlement on peut s'attendre à de belles discussions. Les neuf dixièmes au moins des députés ignorent totalement ce que renferme le dit règlement ; les discussions s'éternisent, s'embrouillent et personne ne comprenant plus rien à ce qui est proposé et contre proposé, aux amendements et aux sous-amendements, la séance en reste là et chacun rentre chez soi sans avoir rien fait, avec la satisfaction du devoir accompli et une migraine carabinée.

Cela s'est produit à la Chambre lundi dernier. Il s'agissait de savoir : 1° si la Chambre nommerait, comme sa devancière, seize grandes commissions ; 2° si cette nomination aurait lieu dans les bureaux, au scrutin uninominal ou par la Chambre au scrutin de liste.

Il vous semble que c'est simple, eh bien, la Chambre a siégé sans discontinuer, de 2 heures à 9 heures — et l'on dit que nos députés ne sont pas assidus ! — et lorsque le président a levé la séance, renvoyant la discussion au lendemain, il n'y avait pas cinq députés, président compris, sachant ce qu'on avait décidé. La preuve en est que la suite de la discussion était renvoyée au lendemain, et le lendemain on s'est aperçu... que le sujet était épuisé ! La nomination des commissions a été décidée, on croit se rappeler qu'elle doit avoir lieu au scrutin de liste.

Tout heureuse d'en avoir fini avec cet ennuyeux débat, la Chambre, dans un accès d'allégresse, a validé l'élection de M. de Roscoat, quoiqu'elle fût indubitablement vicieuse par des faits d'ingérence clérical, et celle de M. Loque, entachée d'irrégularités graves, suivant ce qu'a dit M. Lhôte. M. Loque a dû reconnaître que si le rire est le propre de l'homme, il est surtout celui du député qui, par lui, est désarmé. Lorsque M. Loque est monté à la tribune, le siège de la majorité austère et grave était fait : l'invalidation était certaine. M. Loque a parlé et bientôt majorité et minorité se sont confondues en un inextinguible rire. M. Loque est descendu de la tribune, on riait encore ; les huissiers ont fait circuler les urnes, on riait toujours. On les a dépouillées, M. Loque était validé avec cent voix de majorité. On ne riait plus. Seul, M. Loque la trouvait bien bonne.

Que cela vous serve d'exemple, MM. de Castellane (Jean et Boni), baron Dard et autres seigneurs de moindre importance ; faites rire la Chambre et si vous n'arrivez pas ainsi — bien au contraire — à *castigare mores*, vous assurerez la validation de votre élection.

Le Sénat s'est livré à des débats moins folâtres. Il a commencé l'examen de la proposition de loi votée par la Chambre, relative à la saisie-arrêt sur les traitements et salaires des petits employés et ouvriers.

M. Chovet, rapporteur, a rappelé les termes de la proposition. Celle-ci porte d'une façon spéciale que les salaires des ouvriers et les gages des gens de service seront

inaccessibles et insaisissables, quel que soit le montant de ces salaires ou gages. D'autre part, les traitements des employés ou commis et des fonctionnaires seront également inaccessibles et insaisissables jusqu'à concurrence d'une somme de 2 000 fr. par an.

Le rapporteur, après un long historique de la question, a montré comment la commission avait été amenée à penser que la meilleure solution résidait dans la proclamation du principe de l'insaisissabilité des salaires.

Il a réfuté les objections produites contre l'insaisissabilité absolue et montré que la saisie-arrêt, telle qu'elle existe maintenant, est une iniquité sociale qui ne profite souvent qu'à des gens dont l'enquête a révélé l'honorabilité plus que douteuse et qu'elle constitue un impôt d'autant plus odieux qu'il est prélevé sur l'extrême misère, parfois même sur le dernier morceau de pain.

Il a conclu en demandant au Sénat de voter la proposition qui apportera une amélioration dans le sort des personnes visées.

Leopold II a eu l'honneur de subir un attentat. Un Italien — toujours eux — a tiré sur une des voitures de la suite du roi des Belges. Personne n'a été atteint.

Il a du reste une mauvaise presse, le nommé Robino, qui s'est livré à cet exercice dangereux. Il paraît avéré que cet individu est tout simplement un ancien mouchard italien chargé de dénoncer les anarchistes italiens réfugiés à Londres ; il est conspué et honni par tous et, à la Chambre belge, M. Vandervelde, tout en refusant, au nom de ses sentiments républicains, de voter une adresse de sympathie au roi, a flétri comme il convenait, cet imbécile attentat contre la vie humaine.

La police belge est affolée. Elle vient d'arrêter un député au Parlement anglais, Keir Hardie, comme complice de Robino. Keir Hardie a pris la chose en riant, mais il est probable que le Foreign-Office ne l'entendra pas ainsi. Il faudra que les Belges fassent des excuses, savez-vous.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 novembre

Présidence de M. Lockroy, vice-président.
La Chambre s'occupe des grandes commissions. Elle repousse l'urgence sur le renvoi à la commission d'un projet de loi sur la représentation proportionnelle.

M. Coutant développe une interpellation sur la non exécution des cahiers des charges des compagnies de tramways de Paris et les mesures que le gouvernement compte prendre pour obliger les compagnies de tramways dits de pénétration à assurer le service du transport du public.

M. Coutant cite les noms de parlementaires qui font partie des conseils d'administration de ces compagnies dont il réclame la déchéance.

M. Maruéjols, ministre des travaux publics, répond à l'interpellation : il déclare qu'il y a eu en effet violation des cahiers des charges, et dit qu'il veillera à l'avenir à ce qu'aucune spéculation ne se produise à l'occasion de nouvelles concessions.

Il ne croit pas qu'il y ait lieu de supprimer aucune compagnie.

Par 485 voix contre 17 un ordre du jour de confiance pour le gouvernement est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 21 novembre 1902

Présidence de M. Bourgeois.
M. le colonel Rousset pose une question au ministre de la guerre à propos de la construction d'un chemin de fer dans la Meuse.

Après quelques mots du général André, l'incident est clos.

La Chambre s'occupe ensuite de l'interpellation de M. Lhôte sur les inconvénients que présente pour les ouvriers travaillant en plein air l'application de la loi du 30 mars 1900.

Il faut, dit M. Lhôte, que ces ouvriers puissent récupérer en été les salaires qu'ils ont perdus en hiver.

La loi du 30 mars 1900 provoquera la suppression des apprentis.

M. Poulain défend la loi.

M. Krauss dépose une motion portant modification à l'article 549 du code de commerce :

« Le salaire acquis aux ouvriers directement employés par un débiteur pendant les trois mois qui ont précédé l'ouverture de la liquidation judiciaire ou la faillite est admis au premier rang des créances privilégiées énumérées dans les articles 2101 et 2102 du code civil. Les salaires dus aux commis pendant les six mois qui précèdent le jugement déclaratif sont admis au même rang »

M. Millerand explique la loi du 30 mars 1900 telle qu'il la fit voter.

M. Trouillot déclare qu'il faut maintenir la loi en y apportant les dérogations que le bon sens indique.

Un ordre du jour de confiance présenté par M. Violette est adopté par 230 voix contre 27.

M. Lasies dépose une motion tendant à l'amnistie pleine et entière pour faits de grève et il demande la discussion immédiate.

L'urgence est votée ; le renvoi à la commission est ensuite prononcé.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 novembre 1902

Présidence de M. Poirrier, vice-président.

M. Ournac dépose un rapport favorable à la proposition autorisant l'extension de la culture du tabac à tous les départements qui en feront la demande.

L'élection de M. Maurice Faure comme sénateur de la Drôme, est validée.

Le Sénat revient à la discussion du projet de l'insaisissabilité des petits salaires et traitements.

M. Savary défend le principe de l'insaisissabilité.

Le contre-projet déposé par M. Savary est renvoyé à la Commission pour supplément d'études.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

CHRONIQUE

Le Féminisme dans l'Éducation

Il est un conte qui charma ma jeunesse et qui, depuis, a pris à mes yeux la valeur d'un symbole : je veux parler de Cendrillon.

Pauvre Cendrillon, misérable et dolente, aux ongles noirs, aux cheveux de broussaille, accroupie auprès des hauts landiers de fer, que de fois j'ai pleuré sur toi !

L'injustice flagrante de ton sort choquant toutes les notions d'équité que ma petite âme d'enfant était capable de concevoir, les heurtait jusqu'à la souffrance. Aussi quel triomphe quand la bonne fée nécessaire — car il faut que le dernier mot soit à la justice — faisait rentrer toutes choses dans l'ordre d'un seul coup de sa baguette aimée !

Les ans passèrent. Jamais oubliée, Cendrillon, timide d'abord, s'installa en un coin de ma mémoire, ombre folote et terne, puis, un jour, sans que j'aie su comment, grandit, absorba ma pensée, régna en conquérante sur mon cerveau, s'empara de mon âme, me conquit toute... et je compris.

Lentement, sans participation apparente de ma part, le prodige s'était accompli, et voici qu'en la fille dédaignée, misérable et qui pleure auprès des cendres du foyer, je voyais, non plus la Cendrillon de mes contes d'enfant, mais la Femme, la femme méconnue et humiliée, la femme ignorante et servile qui gémit sur l'injustice du sort, en attendant la fée libératrice.

Et voici qu'elle vient.

Par des chemins nouveaux elle s'avance, toujours

plus bénie, toujours plus fêtée, et, sentant prochain la délivrance, Cendrillon a frémi.

Elle vient la bonne fée, et, chaque jour plus nombreux, ses prosélytes lui forment un cortège.

D'abord conspuée, méconnue, objet de la risée publique, elle a passé parmi les railleries, les quolibets et le mépris. Mais, sûre de sa voie, elle a marché, grande et sereine, et voici que, parmi les plus acharnés, plus d'un a jeté sa pierre pour la couvrir de fleurs.

Les autres, — et c'est le petit nombre — mal éclairés encore, viendront.

Féministes ! comment ne le serions-nous pas, nous tous, éducateurs que préoccupent si vivement les multiples problèmes de la vie sociale.

Nous devons l'être : nous le sommes.

Mais, comment, et dans quelle mesure ?

Qu'il soit nécessaire d'introduire le féminisme dans l'éducation, nul ne le discute, l'Éducateur moins que personne ; mais quelle place lui faire ? Voilà le problème. — Problème inquiétant.

De plus autorisés que moi ont essayé de le résoudre, et je n'y prétendrai point. J'essaierai seulement, en quelques lignes brèves, de dire ce que je pense sur ces deux points :

Dans quelle mesure peut-on restituer à la femme ses droits méconnus ?

Est-elle apte à exercer ces droits, sinon comment l'en rendre capable ?

Que la femme ait des droits et que ces droits aient été méconnus est aujourd'hui une vérité si banale qu'il serait puéril de s'y attarder. La religion, chez les anciens peuples civilisés, en conférant au mâle seul le droit de perpétuer le culte, la force brutale chez les autres peuples, firent de l'homme le détenteur de tous les pouvoirs, le maître, la force pensante et agissante ; de la femme, l'être obéissant et passif à la volonté annulée.

Les siècles adoucirent le servage, mais ils ne l'abolirent point et la Révolution française, faite par l'homme, se fit aussi à son profit.

Il me souvient qu'un jour où, après un vote de la Chambre, les Mairies firent placer dans nos Ecoles la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, il m'échappa de dire : « A quand la déclaration des droits de la femme ? » Et mon petit peuple doucement sourit, comprenant.

Droits sociaux, droits politiques, en tous la femme est lésée.

Il faudrait un livre pour la seule énumération des droits sociaux dont on l'a privée et dont la privation l'a amoindrie, mutilée dans sa vie matérielle ou intellectuelle — et la situation inférieure qui lui est faite dans le mariage n'est-elle pas le plus odieux déni jeté à la justice et à la raison ?

Il faut avoir étudié les milieux sociaux inférieurs, où l'instruction ne met pas entre l'homme et la femme des distances factices, pour constater à quel point la femme est supérieure à l'homme moralement, et souvent même en ce qui concerne la conduite des affaires familiales, mais pour constater aussi, hélas ! à quel point elle a souffert de l'infériorité que lui crée la loi.

Et je pense que, parmi les droits de la femme, ceux qui lui donneraient au foyer la place qui lui revient, qui la feraient l'égal du mari doivent, et à la plus brève échéance possible, lui être donnés dans toute leur intégrité.

Je ne m'attarderai guère à celui qu'elle réclame avec tant d'instance d'arriver à toutes les carrières libérales. Ce sont questions pour lesquelles des flots d'encre ont coulé, et, quoiqu'elle ne soit pas encore bien loin l'époque où l'on jetait à poignée le ridicule sur les courageuses qui les premières se risquaient à l'assaut de la forteresse, voici que la brèche est ouverte et va toujours s'élargissant. Nous sommes docteurs, avocats, nous serons ingénieurs, architectes... pourquoi pas ? — Il faut vivre et nous ne pouvons toutes manier l'aiguille, ce qui est le seul droit que l'homme nous reconnaisse volontiers. Mais tout cela, nous ne le serons guère que par exception ; et la femme à laquelle l'homme assurera la vie matérielle et la tranquillité du foyer ne se refusera jamais, croyez-le, à son rôle de douceur. C'est pourquoi ce côté du féminisme n'ayant pas, du moins il me le semble, un intérêt immédiat pour l'Éducateur j'aborderai tout de suite la question des droits politiques qui sont, avec ceux dont la femme devrait jouir dans le mariage, ceux qui méritent le plus d'arrêter notre attention.

La femme a-t-elle le droit de voter ? de siéger dans les assemblées délibérantes ?

Pourquoi non ?

N'est-elle pas la moitié de la nation ? Le service maternel ne vaut-il pas — largement — le service militaire ? et ne peut-il conférer des droits égaux ?

Mais, ce droit, est-elle en mesure de l'exercer ? Je crois qu'à cela il convient de répondre : non.

Non, la femme n'est pas encore apte à remplir un rôle politique, et il est bon, et il est sage de différer le moment où elle y pourra prétendre.

Et c'est ici que nous, éducateurs, nous entrons en ligne.

Actuellement, la femme est à peine capable d'user efficacement de ses droits sociaux, et son incapacité lui vient de son ignorance. Si vous voulez que le jour qui proclamera l'égalité dans le mariage ne sonne pas pour beaucoup l'heure de la faillite du foyer, apprenez à la femme comment on se dirige dans la vie. Elevez-la pour elle-même et non pour l'homme. La femme ne croit devenir un être complet que le jour où elle entre en puissance de mari, ce qui serait parfait si l'homme pouvait se compléter aussi de la même manière — ce qu'il ne fait pas. Partant

de ce principe, la femme fait de sa jeunesse une préparation plus ou moins prochaine au mariage, — non à la vie; et il en résulte qu'à part quelques heureuses et intelligentes exceptions, les filles qui ne se marient pas font l'effet ridicule et douloureux d'être incomplets en quête d'une moitié d'eux-mêmes sur laquelle leur malchance a voulu qu'ils ne mettent pas la main.

On a bien cherché déjà à remédier à cette ignorance; mais bien que des principes de législation aient été introduits dans les programmes officiels, la jeune fille n'apporte à cette étude aucun goût, sachant inutile, et que c'est au mari qu'incombe la direction des affaires et la gestion des biens.

La femme n'est pas moins incapable d'exercer actuellement ses droits politiques, et les lui rendre serait faire courir à la France un danger réel.

L'homme a voulu que la femme fût obéissante, soumise, sans opinion ni volonté propres; il l'a réduite aux intérêts mesquins ou futiles, se réservant pour lui seul les hautes questions auxquelles il la jugeait inapte. Cette sujétion a fait d'elle un être craintif, facilement démonté et tôt convaincu; une âme ductile et malléable, impropre à la résistance; un esprit ouvert à toutes les curiosités puérides; un terrain magnifiquement préparé à recevoir toutes les superstitions.

Telle quelle la femme devenait la proie forcée et facile du confessionnal. Elle n'a pas encore échappé à cette influence, et lui mettre un billet de vote entre les mains c'est — pour la moitié des femmes de France — le livrer aux ouvriers de la réaction.

En devons-nous conclure que la femme ne rentrera jamais dans ses droits politiques? Qui l'oserait? Mais une chose encore reste à faire: l'éducation politique de la femme, et cela ne sera pas en un jour.

Ah Cendrillon! Cendrillon! secoue les cendres de ta robe; de tes deux mains écarte les cheveux qui voilent tes regards, et vois: L'avenir vient à toi, l'horizon s'élargit, la fée a pris sa baguette magique, mais encore la métamorphose faut-il que tu la veuilles, et qui pourra te montrer le vrai, si de tes mains obstinées tu clos impitoyablement tes yeux?

(L'Educateur)

Maryla MARKOVITCH.

INFORMATIONS

La Commission du Budget

Dans sa séance de jeudi, la Commission du budget a examiné le budget des services pénitentiaires, le budget de l'imprimerie nationale et une partie du budget des colonies.

Sur les services pénitentiaires, une économie de 2.920.000 francs a été réalisée, basée sur la suppression d'une maison centrale et sur la diminution régulière de la population pénitentiaire.

A propos du budget de l'imprimerie nationale, la question de la caisse des retraites de cet établissement a été soulevée par le rapporteur. La Commission a demandé à connaître la situation exacte, l'actif et le passif de cette caisse, afin d'en faire le point de départ des résolutions qu'elle sera amenée à prendre.

Le budget des colonies a été adopté dans ses trente premiers chapitres sur lesquels des économies montant à 140.000 francs ont été réalisées.

Commission d'Initiative

La commission d'initiative de la Chambre a pris en considération:

1° Une proposition de M. Lebandy tendant à instituer des diplômes d'honneur pour les membres des Conseils municipaux de France et d'Algérie comptant trente années de services.

2° Une proposition de M. Grosjean, ayant pour objet d'interdire l'emploi de tout ouvrier étranger qui n'aura pas satisfait aux obligations militaires imposées par les lois de son pays d'origine; de limiter le nombre des ouvriers étrangers qui pourront être employés dans chaque exploitation; de soumettre les patrons à une taxe de 50 centimes par jour et par ouvrier étranger employé par eux.

3° Une proposition de MM. Louis Martin et Defontaine, comportant la suppression de l'arrondissement comme unité administrative, l'organisation cantonale et le remplacement de la division départementale actuelle par une division régionale formant dix-huit départements, y compris l'Algérie.

4° Une proposition de M. Antide Boyer ayant pour objet la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Les officiers ministériels

On sait que M. Clémenceau a déposé une proposition tendant à la suppression de la vénalité des charges des officiers ministériels. Dans le système de M. Clémenceau, les notaires, huissiers et greffiers ne seraient plus que des fonctionnaires appointés par l'Etat: les avocats, au conseil d'Etat et à la Cour de cassation ne jouiraient plus d'aucun privilège et l'exercice de leurs professions serait libre. Les commissaires-priseurs seraient supprimés et leurs fonctions remplies par les greffiers et les notaires. Les titulaires actuels de tous les offices supprimés ou modifiés seraient remboursés du prix d'achat de leurs offices. Le remboursement serait effectué à

l'aide d'obligations remboursables en soixante-quinze ans par tirages annuels. M. Clémenceau estime la dépense exactement à 951 millions 98.000 francs.

Le régime laïque

Le comité du régime laïque a exprimé, dans sa séance du 21 novembre, le vœu que les publicistes républicains et libres penseurs fassent une campagne de presse très active dans le sens suivant:

1. Nomination d'un seul rapporteur de la commission des congrégations; 2. rejet en bloc de toutes les demandes d'autorisation dont le gouvernement pourra saisir la commission; 3. établissement d'un seul grand débat d'ensemble à la Chambre sur le rapport général de la commission, afin d'obtenir le rejet global de toutes les demandes d'autorisation de congrégations sans distinction de sexe; 4. attirer l'attention des délégués sénatoriaux sur la nécessité d'obtenir le rejet en bloc des demandes du même genre qui pourraient être soumises au Sénat.

Suppression des Zones de Tabac

Sur l'initiative de M. Borne, député du Doubs, une réunion de nombreux députés s'est tenue aujourd'hui au Palais-Bourbon pour discuter le projet du ministre des finances supprimant les zones de tabacs.

M. Borne a expliqué que cette mesure était inutile et même dangereuse pour le Trésor.

MM. Ribot, Delory, Jonnart, Janet, Ceré, Poullain, Plichon, ont présenté des observations tendant toutes à démontrer les mauvais effets que l'on devait attendre de la suppression des zones.

Les députés présents ont décidé de se constituer en groupe résolu à combattre énergiquement les mesures proposées.

Le rapport du général Voyron

La commission du budget avait chargé son rapporteur du budget des affaires étrangères, de demander communication par l'entremise du ministre des affaires étrangères, du rapport du général Voyron sur les opérations de Chine, déposé aux archives du ministre de la marine.

M. Delcassé a répondu à M. Dubief qu'il ne se croyait aucune qualité pour servir d'intermédiaire entre le ministre de la marine et la commission.

Dans ces conditions, le président de la commission du budget va demander directement communication, à M. Pelletan, de ce document confidentiel.

La France au Maroc

Le ministre de la marine a envoyé au commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée l'ordre de tenir prêt à partir en mission les croiseurs *Chanzy* et *Du Chayla*; on croit que ces deux navires se rendront sur les côtes du Maroc, en raison de la situation troublée de ce pays, pour y sauvegarder les intérêts français.

Il paraît que deux navires espagnols, le *Numancia* et le *Pinson* ont été envoyés au Maroc et que, d'autre part, les navires anglais se livrent à un va et vient continu entre Gibraltar et les côtes Marocaines.

Le *Chanzy* et le *Du Chayla* ont quitté la rade de Toulon pour se rendre au Maroc.

L'Affaire du colonel Picquart

Le tribunal de la Seine vient de condamner MM. Galli, Rossien et Pouch, gérant du *Jour*, à payer 10.000 francs de dommages intérêts chacun au colonel Picquart pour diffamation.

Le jugement déclare qu'il n'y a pas lieu d'ordonner les insertions sollicitées « parce que les événements ont démontré jusqu'à l'évidence la fausseté des allégations dirigées contre le lieutenant-colonel Picquart. »

L'affaire Humbert

Il paraît que le ministre de la justice vient de transmettre des instructions précises pour que les recherches de la famille Humbert soient poussées sérieusement. D'autre part le même journal apprend de très bonne source qu'un certain nombre de créanciers de l'aventurière viennent de constituer un capital relativement important pour suivre, parallèlement avec le parquet, le service de la Sureté, les pistes susceptibles de donner des résultats. D'ores et déjà, ils ont décidé de déposer en banque

une centaine de mille francs qui seraient attribués aux personnes qui livreraient ou permettraient d'atteindre les fugitifs.

D'autre part, la *Libre Parole* annonce que Mme Humbert, veuve de l'ancien garde des sceaux, lui réclame 100.000 francs de dommages-intérêts et cinquante insertions pour avoir publié dans la *Libre Parole* une lettre de M. Bontoux, ancien directeur de l'Union Générale, qui mettait en cause M. Gustave Humbert. M. Bontoux accusait notamment l'ancien garde des sceaux d'avoir touché une forte somme pour le faire arrêter.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

La Commission départementale se réunira à la préfecture, le samedi 29 novembre courant.

Avis aux agriculteurs

Le président de la société agricole et industrielle du Lot a l'honneur de porter à la connaissance des agriculteurs du département, que le concours d'animaux gras de Cahors, qui avait dû être supprimé par suite de la réduction de la subvention allouée par le conseil général et pour se conformer au désir de cette assemblée, sera rétabli grâce à une allocation de 500 fr. votée par le conseil municipal de Cahors et aura lieu, comme les années précédentes, le 1^{er} février, sur la place Thiers.

Le programme des primes sera ultérieurement affiché dans les communes.

Le président,

D^r EMILE REY,

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Changement de Corps et d'Arme des Dispensés

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les nouvelles dispositions suivantes:

Les dispensés de l'article 23, incorporés dans l'infanterie, pourront s'ils ne possèdent pas les qualités physiques nécessaires pour servir dans cette arme, être versés, dans le mois qui suivra leur arrivée au corps et d'après les formes prévues par l'article 253 sur le service courant, soit dans le train des équipages, soit exceptionnellement, dans les sections de commis et ouvriers militaires d'administration.

D'autre part, on ne devra, dans aucun cas, proposer:

1° Pour les sections d'infirmiers, des militaires qui ne sont liés au service que par une année, ou ayant subi des condamnations; 2° Pour les sections des commis et ouvriers militaires d'administration, des militaires ayant subi des condamnations.

Au Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a rendu les arrêts suivants:

Recours du ministre des travaux publics contre un arrêté en date du 3 juin 1898 par lequel le Conseil de préfecture du Lot statuant dans une instance introduite contre l'Etat par le sieur Chassaing, et relative à la liquidation en débet d'une fourniture de sable effectuée en 1898 pour les travaux d'achèvement du troisième lot de la ligne de Montauban à Brive, a rejeté les conclusions de l'administration, et recours incident du sieur Chassaing.

Le sieur Chassaing est condamné à garantir l'Etat des sommes payées par l'Etat en son lieu et place aux héritiers Jarguts et s'élevant à 4.551 fr. 79, intérêts alloués à partir du 9 juillet 1897 sur une somme de 2.551 fr. 79.

Les intérêts de la somme due à l'Etat seront capitalisés au 7 avril 1900 pour produire eux-mêmes intérêts.

Prix de vertu

La séance publique annuelle de l'Académie française a eu lieu jeudi sous la présidence de M. Henry Housaye, qui a prononcé le discours sur les prix de vertu.

Dans la liste des prix décernés par l'Académie, intéressent notre département:

Prix Mortyon: Mlle Mélanie Breil à Miers (500 fr.).

Prix Camille Fabre: Mlle Marie Balmes, à Salviac (500 fr.).

Mlle Philomène Estanol, à Cahors (500 fr.).

Mlle Maria Moles, à Montcléra (500 fr.).

Mlle Adèle Talet, à Cahors (500 fr.).

Prix Marie-Lasne: Mlle Joséphine Bessières, à Douelle (300 fr.).

Mlle Emilie Fourrié, à Cahors (300 fr.).

Chemin de fer d'Orléans

Le Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que l'administration supérieure vient de l'autoriser, à titre provisoire, à abaisser les prix actuellement perçus pour la délivrance sur toutes les sections de son réseau des cartes d'abonnement d'un mois, de trois mois, de six mois et d'un an comportant des parcours de 7, 8 et 9 kilomètres.

Ces dispositions sont mises en vigueur depuis le 15 novembre 1902.

CAHORS

LEURS DESIRS

Le *Quercinois* ne pouvait perdre l'occasion de ricaner au sujet de la nomination de notre ami M. Ernest Talou, à la perception du 3^e arrondissement de Toulouse.

C'est ce qu'il fait dans son numéro de jeudi, en écrivant: « Il nous semble qu'on ne met pas M. Ernest Talou à sa place en lui donnant prématurément un emploi de retraité, d'invalidé. »

Le *Quercinois* se fait illusion... à dessein car il sait que M. Ernest Talou est loin d'être l'invalidé que souhaiteraient le *Quercinois* ou certains amis de la feuille cléricco-nationaliste.

M. Ernest Talou a donné en effet, de nombreuses preuves de son énergie et de son activité dans ce canton même de Saint-Géry dont il est et restera n'en déplaise au *Quercinois*, le Conseiller général dévoué et très aimé par la grande majorité des électeurs.

Le *Quercinois* peut être certain, et nous lui en donnons l'assurance formelle, que notre ami M. Ernest Talou ne prendra pas sa retraite politique et que les réactionnaires auront à compter encore avec lui, ce qu'ils craignent assurément et ce qu'ils voudraient éviter.

N'est-ce pas? ô *Quercinois*;

Création d'un orchestre symphonique à Cahors

S'il est incontestable que les arts procurent en général la meilleure des distractions, la plus saine et la moins coûteuse, il n'est que trop certain qu'ils ne sont pas tous à la portée des habitants d'une petite ville. Le musée de Cahors, comme il est naturel, n'est pas très riche en beaux tableaux ni en belles statues. Et les quatre ou cinq monuments, dont s'enorgueillit à bon droit notre vieille cité, ont plutôt un intérêt historique qu'une valeur proprement artistique.

Il dépend de nous au contraire, que nous goûtions à Cahors, sans sortir de l'enceinte de nos collines, les joies bienfaisantes de la littérature et de la musique. L'an passé, quelques personnes avaient inauguré, avec succès, des lectures populaires.

Les sociétés locales, ont maintes fois convié leurs concitoyens à de charmants concerts; mais rien encore n'avait été tenté pour la musique, pour la bonne musique.

Sans doute nous avons déjà les concerts militaires, dirigés avec tant de goût par le très distingué chef de musique du 7^e. Mais sans vouloir médire de nos compatriotes, on est bien obligé de reconnaître — puisque c'est la vérité, — que les Cadarcien et les Caturciennes se réunissent les jeudis et les dimanches sur les Allées Fénélon beaucoup moins pour écouter des morceaux de musique dans le recueillement nécessaire que pour échanger des regards et faire admirer leurs toilettes.

C'est pour permettre aux personnes désireuses de sérieusement entreprendre ou compléter leur éducation musicale qu'un groupe de musiciens de notre ville vient d'organiser un orchestre symphonique, la « Cigale divonienne. » Dans le courant de chaque année une série de concerts sera donnée le dimanche au théâtre; on se propose d'y exécuter avant tout des fragments plus ou moins étendus des principales œuvres classiques.

Les concerts de l'orchestre symphonique de Cahors ne seront évidemment pas comparables aux grands concerts de Paris, à ceux de Colonne et de Lamoureux par exemple, mais ils auront sur ces derniers l'avantage de coûter moins cher, le premier surtout, celui du 30 novembre prochain, qui sera gratuit. Ce jour-là on ne demandera au public, — pour encourager les exécuteurs, — que des marques bienveillantes

d'approbation. Mais il faut espérer qu'ayant pris goût à ces concerts, tous ceux qui auront entendu le premier tiendront — pour une modeste somme — à s'offrir les suivants.

Si, comme il est souhaitable, la collaboration efficace du public assure une longue vie à l'Orchestre symphonique, Cahors — en ce qui concerne la propagation de l'art — pourra se flatter d'avoir pris le pas sur la plupart des petites villes et d'en avoir devancé beaucoup de grandes.

Voici le programme de la soirée que le 30 novembre l'Orchestre Symphonique offrira à la population cadurcienne :

PREMIÈRE PARTIE

1. Marche d'Athalie (Orchestre) Mendelssohn.
2. Andante du quatuor avec piano (violon, alto, violoncelle, piano). Schumann.
3. Sigurd (Prélude, solo de cor, M. Delmas. Et toi Fréa, M. Labedan). Reyer.
4. Polonaise, op. 40 (M. Elven). Chopin.
5. Grand air de Joseph, (M. Arnaudet). Méhul.
6. Valse de Faust (Gounod) (M. Elven). Listz.
7. Quatuor IV en Ré mineur. a. Scherzo. b. Presto. Schubert.

Pour instruments à cordes.

DEUXIÈME PARTIE

1. Déjanire. Saint-Saëns. a. Prélude. b. Pantomime. Orchestre.
2. Xavière, (Au clair matin, M. Arnaudet). Th. Dubois.
3. a. Adagio. b. Danses espagnoles. c. Jota aragonèse. M. Elven. Th. Dubois. Mosskonoki. Gottschalk.
4. Désespoir, poésie de musique de M. Labedan. M. E. Contou. M. Stubbe.
5. Quintette avec piano. Schumann. a. Allegro. b. Marche funèbre. c. Scherzo. d. Finale. Violons, alto, violoncelle, Piano. Piano à queue de la maison Bugand, d'Aurillac.

Union littéraire et artistique

Mercredi dernier les membres de la société l'Union littéraire et artistique étaient réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de procéder au renouvellement annuel du bureau.

Ont été élus :

Présidentes d'honneur : MM^{mes} Martin et Jean Barancy.

Présidents d'honneur : MM. Costes, maire de Cahors et sénateur du Lot, Mazières, adjoint au maire et le docteur Gélis, conseiller d'arrondissement.

Commission extérieure : M. Deynard, directeur du Crédit Foncier, officier de l'instruction publique ; M. Muxart, professeur au Lycée, officier d'académie ; M. Rouquet, officier d'académie ; M. Escande directeur de l'école annexe à l'école normale, officier d'académie ; M. Lacosse ancien avoué ; M. Grangé (Surgès).

Membres du bureau : Président : M. Gaston Robert ; Vice-présidents : MM. Gervais Nicolaï et Valdiguié ; Secrétaire général : Liches ; Trésorier : Lutzy ; Trésorier-adjoint : Breil ; Secrétaire de séance : Holzer ; secrétaire-adjoint : Mention ; Archiviste : Lamouroux.

Chefs de groupe : Drame : M. Péliésié ; Comédie classique : M. Mazières ; Comédie moderne : Mezard.

Régisseurs : MM. Fabre, Manié et Besombes.

L'assemblée vote, en principe, l'organisation d'une fête prochaine et la séance est levée.

Conférence publique

Nous rappelons que c'est jeudi 27 novembre, qu'aura lieu au théâtre de Cahors la conférence donnée par la citoyenne Murjas.

Ménagerie Laurent

La grande ménagerie Laurent jeune et Pezon vient d'arriver dans notre ville.

Elle donnera sa première exhibition ce soir samedi.

Tribunal correctionnel

Audience du 20 novembre

Courte et petite audience au tribunal cor-

rectionnel, devant lequel ne viennent que des affaires sans importance.

Quatre mandats de dépôt sont confirmés contre les nommés : Nonce-Marie Paoli, âgé de 51 ans né à la Porta (Corse) ; Emile Chamaret, 17 ans, né à Richelieu, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire) ; Albert Pérignon, 33 ans, né à Reims ; Jean-Emile Montalier, 25 ans, né à Bordeaux, prévenus du triple délit d'ivresse, de mendicité et de vagabondage, dont les casiers judiciaires, sauf celui de Chamaret, sont ornés de nombreuses condamnations.

— Le tribunal condamne ensuite à un mois de prison un professionnel du vagabondage, le nommé Auguste Mangeon, âgé de 49 ans, se disant mécanicien, né à Beure, arrondissement de Besançon (Doubs), pour tentative de vol et de voies de fait sur la personne du sieur Labro, le jour de la fête votive de Fages.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est lundi 24 novembre que la tournée Wibault et Compagnie donnera sur notre scène une représentation de

Le Train de Plaisir

comédie en 4 actes.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 NOVEMBRE

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

Allégo Militaire Sousa.
Stradella (Ouverture) Flotow.
Chants d'Ivresse (Valse) Popuy.
Samson et Dalila (Fantaisie) St-Saëns.
Marche d'Auvergne Gannes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 22 novembre 1902

Naissance

Peyre Suzanne-Paule, rue Neuve des Badernes 3.

Mariage

Ilbert Léon, jardinier, et Fourrières Rosa, s. p.

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — Dans la journée de mercredi, vers quatre heures du soir, la femme Fauxié, du hameau de Bouet, commune d'Albas, s'était rendue à Sauzet, laissant ses quatre enfants avec cette froide température au coin du feu et sous la surveillance de son mari.

Ce dernier fut appelé par son oncle, qui venait lui remettre une paire de bœufs, lorsque dans la cour il entendit les cris déchirants de ses enfants. Il se précipita aussitôt vivement que possible dans sa cuisine et quelle ne fut pas sa douloureuse surprise en voyant son fils aîné, âgé de cinq ans, se rouler sur le plancher au milieu des flammes.

Le malheureux père, affolé, n'écoutant que son amour paternel, s'empressa aussitôt de rouler son fils dans une couverture, tandis que son oncle se précipita sur un arrosoir d'eau qu'il jeta sur le pauvre garçon pour tâcher de le sauver.

C'était trop tard, l'enfant était à moitié carbonisé.

La douleur des parents est extrême.

CÈNEVIÈRES — Tué par un arbre.

— Jeudi matin, vers huit heures, un accident suivi de mort s'est produit à Cènevières. Louis Bessac, âgé de 31 ans, arrachait des peupliers pour le compte de M. Ouvriou, de Limogne, lorsque la cime de l'un d'eux, se brisa, lui tomba sur la tête et le tua net. Son corps a été transporté au lieu dit du Ruisseau, commune de Calvignac, son domicile.

Bessac laisse une veuve et deux enfants.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel.

— La dame R... de Ceint-d'Eau, banlieue de Figeac, qui avait été mise en état d'arrestation dimanche, pour vol d'une paire de boucles d'oreilles, au préjudice d'une marchande ambulante dans les circonstances que nous avons relatées, a été condamnée mercredi, en audience des flagrants délits, à quinze jours d'emprisonnement.

Le tribunal a confirmé aussi le mandat de dépôt contre le nommé Alberto Ferrere, âgé de 23 ans, originaire de Valence (Es-

pagne), sans domicile fixe, cultivateur poursuivi pour vagabondage.

Le froid. — Depuis deux ou trois jours, la température qui était des plus douces, s'est subitement abaissée, et le froid est très vif.

La neige a fait son apparition sur les plateaux du Haut-Quercy.

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — La Foire. — La foire du 19 a été très forte et il s'y est traité un nombre considérable d'affaires. Au foirail, marché fortement approvisionné, transactions très actives sur les bœufs d'attelage et d'élevage.

Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, 29 et 30 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, 750 à 950 fr. la paire; veaux d'élevage, de 350 à 500 fr. la paire.

Le marché aux noix a été très animé à cause de la présence de quantité d'acheteurs; elles ont été vendues de 17 à 18 fr. l'hectol. suivant qualité.

Aucun vol ni accident à signaler.

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

de

La Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'Éducateur, 1, rue des Capucins, Cahors.

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE CRAS

PUBLICATION DU PLAN PARCELLAIRE

CHEMIN VICINAL DE PETITE COMMUNICATION N° 7 DE CRAS A LAUZÈS PAR LA RODE

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC

Le maire de la commune de Cras donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de petite communication numéro 7, de Cras à Lauzès par la Rode, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 23 au 30 novembre inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Cras, le 21 novembre 1902.

Le Maire,
ROUQUIÉ.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAK

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

GAZ et ÉLECTRICITÉ

MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS REDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Pour 1903

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 100 gravures

PRÉCÉDÉ DES

FOUS LITTÉRAIRES DU QUERCY

Par L. GREIL

et de deux légendes locales

LE SONNEUR DE CLOCHES ET LE CHARIVARI

Prix : 0 fr. 60 centimes

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

A VENDRE

DEUX MAISONS de rapport

SISES A CAHORS

UN JARDIN D'AGRÈMENT

A PROXIMITÉ DE LA VILLE

UNE FRICHE

SITUÉE DANS LA COMMUNE DE CAHORS

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdrille, notaire Cahors.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1842		1749		1.06 à 1.52
Vaches.	680		625		0.96 à 1.48
Taureaux.	183		180		0.96 à 1.30
Veaux.	1448		1273		1.48 à 2.15
Moutons.	15639		13500		1.46 à 2.10
Porcs.	8794		8794		0.90 à 1.25

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	149		141		60 à 75
Vaches.	37		33		80 à 66
Moutons.	690		280		80 à 95
Porcs.	1993		1713		49 à 86

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
14 Vend.	+ 4	- 2.5	767.5	Couy
15 Sam.	+ 5	- 2	767	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable.

D' HERBEAU.

L'HONNEUR DU NOM

PAR
CHARLES BUET

II
Combien dix Napoléons
Font de pièces de dix sous

L'Anglais le lorgna froidement, et reprit en s'adressant à Cajou, comme si le maître d'école n'existait pas pour lui.

— Je ne dormirai nulle part, puisque je compte partir ce soir.

— Ce soir ? répéta Cajou.

— Aoh ! certainement.

— Sur le lac ?

— Yes précisément !

Cajou haussa les épaules, cligna des yeux, et se mit à rire :

— Il faut être Anglais ou fou, murmura-t-il, pour avoir de ces idées-là !

— Que dites-vous, reprit l'autre, impassible.

M. Donnin, ne se tenant pas pour battu, voulut traduire en langage poli la saillie trop brutale du batelier.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Havas.

Mylord Cajou dit qu'il est impossible, de s'aventurer, de nuit en pleine tempête, sur la plaine liquide, et qu'un pareil dessein...

— On peut tout ce que l'on veut, répartit l'Anglais, il ne s'agit que de payer. J'offre à master Cajou et à son compagnon, s'il juge à propos d'en prendre un, dix napoléons d'or !

— Pour chacun ? demanda Cajou, dans les yeux duquel s'alluma la flamme de sa cupidité.

— Naturellement ! vingt napoléons d'or à partager entre deux.

Cajou réfléchit un instant, puis il dit au maître d'école :

— Combien cela fait-il, monsieur Donnin, dix napoléons d'or.

— Deux cents francs, imbécile !... Je t'ai pourtant enseigné l'arithmétique.

— Oui, mais voici trois ans que j'ai quitté l'école.

— Et deux cents francs, combien cela fait-il de pièces de huit sous, monsieur Donnin ?

— Cinq cents, tout rond.

— Oh ! Qu'en penses-tu Ajudou ?

Le vieux pêcheur, qui d'abord avait laissé paraître quelque jalousie, et dont les yeux maintenant brillaient de convoitise, répondit sans hésiter :

— J'irai bien pour gagner la somme ! Il nous faut cinq années, mon garçon, pour mettre de côté cinq cents pièces de huit sous.

— Monsieur Donnin se trompe peut-être, murmura Cajou, comment dix petites monnaies contiendraient-elles tant d'argent ?

L'Anglais qui suivait ce débat avec impatience, reprit d'un ton sec :

— Acceptez-vous ou refusez-vous ?

Le carabinier Crudel, qui avait achevé son repas durant ce colloque, crut devoir intervenir. Il adressa à l'étranger, qui évitait de porter ses regards sur les deux militaires, et lui dit avec une politesse un peu brusque :

— Encore faut-il que ces braves gens sachent où Mylord veut qu'on le conduise ! Il faut que la chose soit pressée, car l'orage ne durera pas jusqu'au lever du soleil, et quelques heures sont bientôt passées, devant une table bien close. Mylord va-t-il donc si loin ?

L'Anglais fut moins rogue avec le gendarme qu'il ne l'avait été avec le maître d'école :

— Je vais à Châtillon, répondit-il.

— Hé ! sept lieues de pays sur l'eau ? redit Crudel.

Mais vous arrivez d'Aix, à ce que nous dit Melchiotte ? Or il faut moins de temps pour aller d'Aix à Châtillon, que pour venir d'Aix au Bourget. Vous auriez pu arriver à Châtillon avant l'orage, et par une route meilleure et plus sûre que ce lac de diable qui semble à faire croire qu'il veut tout engloutir.

Venir d'Aix au Bourget pour aller ensuite à Châtillon, c'est prendre le chemin des écoliers, et je ne comprends pas la raison d'un pareil voyage.

L'Anglais répliqua d'un ton goguenard :

— Monsieur le... soldat, est-ce que le roi de Sardaigne prépose ses troupes à questionner les touristes !

Je pourrais vous dire que c'est ma fantaisie d'entreprendre cette excursion. Je préfère vous faire connaître la vérité : j'ai parlé, à

diner, avec mon ami et compatriote lord Hepburn, que je traverserais le lac du Bourget, cette nuit même, et malgré l'orage, du village du Bourget, au promontoire de Châtillon. J'ai parié mille guinées, au profit des pauvres. J'ai donné ma parole d'honneur que je ferai cela, et je le ferai, dusse-je acheter une barque et ramer moi-même. Donc je répète à Cajou et à son camarade que je leur offre à chacun dix napoléons d'or, s'ils veulent me faire faire la traversée ; et si le prix leur paraît mesquin, si réellement il y a du danger, je double la somme, que je déposerai à l'avance entre les mains de cet honnête monsieur, acheva l'Anglais en montrant Périphrase.

Celui-ci, flatté d'une telle confiance mit la main sur son cœur, exprimant ainsi, par un geste qu'il crut majestueux, sa reconnaissance. La Zite était muette d'étonnement, et la Melchiotte de respect ; jamais, en leur présence on n'avait parlé de sommes aussi considérables, et l'Anglais prenait à leur yeux des proportions colossales.

Il possédait donc une fortune de roi pour jeter ainsi l'argent par les fenêtres.

Périphrase n'avait pas manqué de leur dire à l'oreille que mille guinées font vingt-cinq mille francs, c'est-à-dire autant qu'il en eût fallu pour enrichir cinq familles savoyardes.

La Zite enviait un peu les heureux de ce monde, ne se doutant pas que contentement passe richesse.

(A Suivre).

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CANAUX AGRICOLES

Les personnes qui possèdent des obligations, Canaux agricoles ou qui les ont revendues à perte, ont intérêt à écrire à la Caisse des Revendications, 25, Boulevard des Italiens, Paris, qui leur versera l'indemnité à laquelle elles ont droit sans frais ni procès.

Bibliographie

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 22 novembre 1902.

V^{me} Nacla : Courrier du dimanche. — Louis Collas : La revanche d'un genre. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^{me} Stanislas Meunier : La Voisine (fin). — Pierre Calmettes : Les tapisseries des Gobelins (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards ! (suite). Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

St-NICOLAT. — 23^e année. — Sommaire du N° 51 du 20 novembre 1902.

Joueur, par Marthe Bertin. — La poule au pot. — Histoire d'un dictionnaire latin, par J. Mallesz. — Perdu et retrouvé, par Eud. Dupuis. — La lecture Hebdomadaire. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustration de VALVÉRANE, A. GUILLAUME A. BERTRAND, A. BIRCH.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires.

Paris Départements : six mois 10 fr. : un an 18 francs.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloue (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franque), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginole), Carcanières, Escoutoubre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audoubert, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloue (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franque), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginole), Carcanières, Escoutoubre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audoubert, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-dessous, savoir :

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saclières ou Combaronde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.
1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

L'un des gérants : B. Alibert.

10c

En Vente partout

10c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)